

Dernière minute : Notre bulletin de salaire du mois d'octobre 2018 est déjà arrivé !

A partir du mois d'octobre nous ne recevrons plus nos bulletins de salaire en format papier. L'administration communiquant peu à ce sujet, nous vous adressons un tutoriel afin de retrouver nos bulletins sous format numérique à cette adresse :

<https://ensap.gouv.fr/web/>

**L'espace numérique sécurisé de l'agent public**

Ne pas oublier la clé !

**J'accède à mon espace sécurisé**

Identifiant (N° de sécurité sociale 15 caractères)

Mot de passe

Attention, après 3 tentatives de connexion infructueuses, l'accès à votre espace sera momentanément bloqué.

Accéder à mon espace

[Mot de passe oublié](#)

**Bienvenue**

Dans le cadre de la promotion des services à destination des agents de l'Etat et de ses mesures de simplification, la Direction Générale des Finances Publiques met à votre disposition un ensemble de services en ligne dans un espace numérique sécurisé.

Découvrez l'ENSAP en images en visualisant cette vidéo

Créez et accédez à votre espace facilement, consultez notre vidéo

L'ENSAP vous permet :

- de consulter vos bulletins de paye ou de solde

Mon espace

Compléter correctement l'IBAN afin de vous identifier.

**Mes événements**

Accédez à vos documents de rémunération

Pour accéder à ce nouveau service, complétez vos références bancaires

01/11/2018

**Ma retraite**

Tous mes informations de retraite

Consulter les données prises en compte pour ma retraite (carrière, situation personnelle...)

Effectuer des simulations en ligne

Accéder

**Foire Aux Questions**

Consultez les questions les plus fréquentes - qui contacter en cas de problème, comment modifier mon adresse de contact, comment changer mon mot de passe.

Accéder

**Confirmation**

La saisie de vos références bancaires est correcte. Vos documents de rémunération seront accessibles dans un délai compris entre 24H et 48H.

Fermer

**Ma rémunération**

Tous mes documents de paye

Consulter mes bulletins de paye ou de solde

Consulter mes attestations fiscales

Consulter mes décomptes de rappel

Accéder

Nos bulletins de salaire seront conservés 5 ans par l'administration. Pensez donc à en faire une sauvegarde !